

Canada

Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
Déclaration nationale du Canada - Point 75

**77^e session de la Sixième Commission de l'Assemblée générale
des Nations Unies (octobre 2022)**

Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
Déclaration nationale du Canada– Assemblée Générale des Nations Unies 77
(octobre 2022)

Monsieur le Président/Madame la Présidente,

Je vous remercie de me donner l'occasion de présenter les observations du Canada sur les travaux de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et de sa 55^e session. Le Canada s'est engagé envers le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et est convaincu que la mission de la CNUDCI, soit développer et harmoniser le droit commercial, peut contribuer à l'atteinte de plusieurs objectifs de développement durable.

Le Canada tient à féliciter la Commission et son Secrétariat pour une autre année couronnée de succès. Malgré les nombreux défis créés par la pandémie de COVID-19, la Commission a su s'adapter et assurer la continuité de son important travail.

La Commission a continué d'améliorer ses méthodes de travail et a appliqué certaines des leçons tirées de la pandémie à ses réunions en personne. Le Canada appuie ces changements positifs. Le fait de permettre aux participants de voir les réunions en ligne accroît l'inclusion. Au besoin, les groupes de travail peuvent adopter leurs rapports après la session, ce qui donne plus de temps pour tenir des discussions de fond.

C'est avec une grande satisfaction que le Canada note l'approbation par la Commission de la *Convention sur les effets internationaux de la vente judiciaire de navires*. La Convention facilitera le commerce international en rehaussant la sécurité juridique en matière de propriété des navires vendue par vente judiciaire. Elle a été élaborée largement pendant des séances de négociations hybrides, ce qui témoigne vraiment de la capacité de la Commission à s'adapter.

La Commission a également adopté la loi type sur l'utilisation et la reconnaissance internationale de la gestion de l'identité et des services de confiance. Il s'agit du premier texte législatif rédigé par un organe international sur ce sujet d'avant-garde.

De plus, la Commission a enrichi sa suite exhaustive de produits en règlement de différends en adoptant les recommandations visant à aider les centres de médiation et d'autres entités intéressées en ce qui a trait à la médiation en vertu des règles de médiation de la CNUDCI.

Monsieur le Président/Madame la Présidente,

Le Canada se réjouit également des discussions inclusives, transparentes et vastes qui se sont déroulées lors des réunions du Groupe de travail III au sujet de la réforme des mécanismes du règlement des différends entre investisseurs et États, et a été satisfait de constater le progrès continu de cet important projet. Le Canada a accueilli l'annonce des ressources supplémentaires affectées par la Commission au Groupe de travail III pour que les travaux soient terminés d'ici 2025.

Nous notons les progrès réalisés par la Commission sur le plan de l'accès au crédit pour les micro-, petites et moyennes entreprises, et la Commission a continué de se pencher sur les questions juridiques découlant du recouvrement des biens dans les procédures d'insolvabilité, ainsi que le droit applicable dans ces dernières. Le Canada estime que ces travaux sont d'une grande valeur.

La Commission a continué d'examiner un grand nombre de sujets sous le thème de l'économie numérique, notamment les travaux sur les contrats automatisés, les transactions de données et le règlement de différends technologiques. Des travaux ont été entrepris en matière d'arbitrage dans le domaine du règlement des différends. Il importe que la Commission veille à ce que ses travaux portant sur l'économie numérique soient axés sur la résolution des lacunes juridiques identifiées comme étant problématiques.

Monsieur le Président/Madame la Présidente,

Le Canada félicite la CNUDCI de son programme ambitieux et des travaux exploratoires qu'elle mènera au cours des années à venir. Bien que la diversité des sujets de ce programme soit impressionnante et avant-gardiste, la Commission doit continuer à collaborer avec UNIDROIT et la Conférence de La Haye de droit international privé pour prévenir tout chevauchement des travaux. Elle doit en outre veiller à ce que son programme de travail soit en harmonie avec son mandat et ses forces.

Le Canada souhaite féliciter la Commission pour ses discussions et sa recommandation de faire passer de 60 à 70 le nombre d'États membres de la CNUDCI, ce qui donnera à un plus grand nombre d'États l'occasion de participer aux travaux de la Commission et permettra d'harmoniser et de développer davantage le droit commercial international.

Le Canada profite de cette occasion pour réaffirmer son appui continu à la CNUDCI dans sa mission de développer et d'harmoniser le droit commercial, et il est impatient de participer aux divers travaux de la CNUDCI.

Merci, Monsieur le Président/Madame la Présidente.